

Allocution Barreau 60^e et rentrée judiciaire

Jeudi, le 5 septembre 2024

Hôtel OMNI Mont-Royal

Distingués invités,

Chers confrères, consœurs et amis,

J'ai assisté à ma première rentrée judiciaire, il y a maintenant 60 ans. Vous trouverez peut-être que c'est remonter bien loin, au moment d'aborder les travaux de tribunaux qui seront saisis d'enjeux d'une pressante actualité. Je conviendrais que 60 ans, c'est long, mais cela laisse des souvenirs qui permettent de mesurer les changements survenus et de jeter un éclairage sur ce qui évolue et sur ce qui doit durer.

Songez, plus près de nous, à cette longue tradition par laquelle on marquait jadis d'une solennité particulière l'importance de l'administration de la justice. C'est par la Messe Rouge, dite du Saint-Esprit, que les autorités civiles et religieuses ouvraient ensemble l'année judiciaire.

Au Saguenay, cela faisait son effet dans l'esprit d'un jeune avocat tout juste assermenté, impressionné par ce défilé de dignitaires ecclésiastiques, judiciaires et civils, pour la plupart revêtus de chasubles et de manteaux écarlates.

Il y avait aussi quelque chose d'initiatique dans le port inaugural de ma toge, au milieu d'une confrérie qui allait s'affronter, aussi courtoisement que possible, devant les juges à la mine sévère qui avaient pris place sur les premiers bancs de la nef. Encore fraîchement sortis de la fréquentation des humanités classiques, nos imaginations débridées n'étaient pas loin d'évoquer les grands orateurs de l'Antiquité.

Quelle aurait été la déconvenue de Démosthène et de Cicéron, s'ils avaient dû, comme plusieurs d'entre nous, se contenter, au départ, de litiges transcendants sur des accidents d'automobile, alors une source de revenus importante pour les cabinets. Je me rappelle la patience de juges qui nous laissaient longuement plaider, répliquer et « dupliquer » sur des questions de faits, laborieusement présentées comme de subtiles questions de droit. C'était avant la réforme Payette, fondée sur la responsabilité sans faute, donc sans

avocats, à laquelle s'opposa vivement le Barreau et qui s'avéra finalement une réussite.

Des changements, le Barreau devait en vivre d'autres dont, justement, la démarcation en cours entre la rentrée judiciaire officielle et la Messe Rouge.

On me permettra d'énoncer, en tout respect, l'opinion que, dans le contexte de la laïcité de l'État, la logique se réconcilie difficilement avec l'idée que la rentrée judiciaire puisse s'effectuer sous les auspices d'un rituel liturgique. Célébrée distinctement, la Messe garde évidemment le sens religieux qui lui est propre, tandis que la cérémonie d'aujourd'hui conserve toute sa finalité civique.

Car elle est essentielle, cette institution qui fait en sorte que les humains soient jugés par leurs semblables, qui l'acceptent, parce qu'ils ont besoin de justice et que, sans justice, il n'y a pas de société démocratique qui tienne. Ils y acquiescent aussi parce qu'ils reconnaissent la suprématie des lois et la légitimité de ceux qui les adoptent, aussi bien que des autres qui les interprètent et en contrôlent parfois la validité.

Malheureusement, alors qu'il a fallu des siècles d'avancées de civilisation pour arriver à ce triomphe de l'humanisme, cette conquête est constamment menacée. Comme tout ce qui est humain, les institutions sont vulnérables. S'il est vrai qu'elles s'affermissent avec le temps, c'est paradoxalement leur durée qui les expose à une usure dont les causes ne cessent de se renouveler : ce sont, comme toujours, la violence et l'arbitraire, auxquels s'ajoutent maintenant la désinformation, le complotisme, les inventions malfaisantes, la dégradation du respect pour les élus et le travail de sape d'une large diversité de médias sociaux de tout acabit.

C'est pourquoi chaque génération de citoyens et de citoyennes a le devoir de protéger ses institutions, de les célébrer, de les vénérer et de constamment rappeler la nécessité de les ancrer dans le temps. Toute la société civile et toutes les branches de l'État sont ainsi interpellées par le devoir de veiller sur le maintien du niveau de reconnaissance publique, de compétence et d'intégrité de l'ensemble du processus judiciaire.

La société a plus que jamais besoin de pouvoir compter sur des intervenants crédibles, impartiaux et indépendants.

Pour sa part, le gouvernement se voit confier la tâche cruciale de procéder à la nomination de juges aptes à remplir leurs hautes fonctions. On aurait tort toutefois de limiter là, ses responsabilités envers la branche judiciaire. Le

gouvernement a aussi l'obligation de la pourvoir des moyens matériels et technologiques d'assumer adéquatement son rôle. Il s'ensuit que l'efficacité du processus et son accessibilité sont des responsabilités communes à tous les acteurs concernés.

Il va sans dire qu'au cœur même de ce qu'on pourrait appeler l'écosystème judiciaire, on trouve les magistrats, paradigmes d'excellence, de rigueur et d'objectivité. Ils doivent eux-mêmes pouvoir compter sur les avocats pour conférer au caractère contradictoire du processus judiciaire le déroulement professionnel qu'il requiert. C'est là qu'intervient pour nous, avocats, le rôle d'auxiliaires de justice qui nous est dévolu. Il implique, au-delà de la probité personnelle, le respect des tribunaux et des règles d'éthique qui nous régissent.

C'est dire que nos responsabilités se situent au plus haut niveau de l'intérêt public. Ce dernier y trouvera doublement son compte puisque c'est surtout dans le bassin des membres du Barreau qu'est recrutée la relève de la magistrature.

Je souhaiterais ajouter, en toute déférence, que l'efficacité ne découlera pas de la seule implantation des mécanismes qui encadrent l'institution judiciaire. Puisque les rôles des trois composantes de l'État s'articulent à l'intérieur de structures bien définies, il en résulte l'obligation d'un agencement ordonné de leurs attributions. Ce savant édifice ne peut vraiment permettre une opération intégrée que s'il est animé d'une collaboration active et d'un dialogue fonctionnel entre ses parties constituantes.

Son fonctionnement adéquat dépend en effet des hommes et des femmes qui lui donnent vie. Elles sont lourdes et exigeantes, les responsabilités dévolues à ces humains à qui il est demandé d'incarner la justice.

La tâche qui échoit à ceux et celles qui sont investis de cette mission sacrée est plus lourde qu'elle ne l'a jamais été, ne serait-ce que par la complexité des enjeux et la rapidité des changements de perspectives. Comment distinguer ce qu'il y a d'immuable dans nos assises institutionnelles de ce qui doit se renouveler? Comment consolider nos valeurs fondamentales et s'adapter en même temps à leur évolution? Et combien d'autres interrogations du genre?

Tout doit se résoudre dans la confiance publique envers les juges et la conscience qu'ils ont de devoir continuer de la mériter.

Car c'est de leur sagesse, éclairée par la jurisprudence et encadrée par la règle de droit, qu'il faut attendre des réponses accordées aux exigences d'une société libre et démocratique.

Au fond, nous sommes conviés à un acte de foi dans la démocratie. Nous savons qu'il n'y a pas d'autre option viable puisque la démocratie fait appel à ce que l'humain a de meilleur.

Lucien Bouchard